

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 9 MAI 2016, À LA SALLE MUNICIPALE,
SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC**

**Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire
M. Éric Gagnon, conseiller
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère
Mme Myriam Therrien, conseillère
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Maryline Gagné, conseillère**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (19H00)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

(Rés. 2016-0150)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'ordre du jour en corrigeant le point 21 : remplacer le mot guérite par bâtiment, ainsi qu'au point 11 : changer le numéro d'entente 2015-02 pour 2016-01. En laissant le point divers ouvert et en y ajoutant les points suivants :

- Dépôt d'une lettre de Guy Therrien (changement de date Festival de la Chanson)
- Compte à payer

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11
AVRIL 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0151)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le procès verbal de la réunion régulière du 11 avril soit accepté

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
SPÉCIALE DU 28 AVRIL 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2016-0152)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du 28 avril soit accepté.

5. QUESTION DU PUBLIC

6. ACHAT (UNITÉ DE STOCKAGE RÉSEAU)

- (Rés. 2016-0153) IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'acquisition d'ajout d'une unité de disque dur réseau au montant de 1349.00\$ plus taxe de la compagnie Services Info-Comm.
7. **FESTIVAL DE LA CHANSON (REPRÉSENTANT MUNICIPAL)**
- (Rés. 2016-0154) IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac nomme M. Éric Gagnon afin de siéger comme membre du conseil d'administration du Festival de la Chanson de Tadoussac.
8. **LOISIRS (CENTRE DES LOISIRS)**
- A) **EMBAUCHE MONITEURS**
- (Rés. 2016-0155) IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'embauche des personnes suivantes comme moniteurs (trices) au camp de jour pour la saison 2016.
- M. Marc André Therrien
Éloïse Bouchard
Anne-Marie Dallaire
- B) **CHANGEMENT FENÊTRE**
- (Rés. 2016-0156) IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le changement de la fenêtre du centre des loisirs au montant de 2450.00\$ plus taxe de l'Entreprise Francken inc.
- C) **TRAVAUX D'IMPERMÉABILISATION**
- (Rés. 2016-0157) IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le processus d'appel d'offre public pour des travaux d'imperméabilisation de la fondation du Centre des loisirs, refaire l'entrée au sous-sol ainsi que la rampe pour les personnes à capacité réduite
9. **BÂTIMENT SANITAIRE MOBILE**
- Le dossier est reporté.
10. **ORGANISME BASSIN VERSANT (RENOUVELLEMENT)**
- (Rés. 2016-0158) IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac renouvelle sa cotisation comme membre de l'organisme de bassin versant du Saguenay au montant de 50.00\$

11. ENTENTE NUMÉRO (2016-01), MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DÉLÉGATION TOTALE DU SERVICE INCENDIE NUMÉRO (2015-01)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a conclu une entente en sécurité-incendie avec la municipalité de Baie-Ste-Catherine

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit le paiement de quote-part réparti en deux versements (janvier et juin).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine a déposé par résolution (numéro 4204-16) une demande pour modifier l'article 6.3 relatif à la période de paiement

(Rés. 2016-0159)

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande de la municipalité de Baie Ste Catherine de l'entente (2015-01) à l'article 6.3 Période de paiement par le texte suivant :

La facturation pour le paiement de la quote-part est établit de la manière suivante pour chaque année de l'entente et sera en vigueur à partir du 1 janvier 2017 :

4 versements égaux

Date: 31 mars, 1 juillet, le 1 septembre et 1 décembre.

12. RÈGLEMENT 315-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES SERVICES 911

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac est une municipalité régie par le code municipal du Québec

(Rés. 2016-0160)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 315 est remplacé par le suivant :
À compter du 1 août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

13. EMBAUCHE D'UN POMPIER

(Rés. 2016-0161)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède à l'embauche de William Dufour-Lévesque comme pompier au sein du service des Incendies de

Tadoussac.

14. ENTENTE SYNDICAT (HORAIRE EMBELLISSEMENT)

(Rés. 2016-0162)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la directrice générale ainsi que le maire de signer le document relatif à l'entente 2016-01(horaire-secteur de l'horticulture) intervenue entre la municipalité et le syndicat des employés(es) municipaux de Tadoussac.

15. AUTORISATION DE SIGNATURE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL (JOSÉE MARQUIS ET SIMON GRENIER)

(Rés. 2016-0163)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la directrice générale à signer le renouvellement des contrats de travail de Madame Josée Marquis et de Monsieur Simon Grenier.

16. EMBAUCHE (CIRCULATION / STATIONNEMENT / CONSTABLE)

(Rés. 2016-0164)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'embauche des personnes suivantes aux postes suivants :

Préposé au stationnement

Serge Fortier

Janessy hovington tremblay

Justin Gauthier-Dupont

Circulation et préposé à l'entretien

Alexandre Lenière

Guy Marquis

Yves-Olivier G.Otis

Constable

Lisa-Marie Hovington

17. DÉPÔT DU CALENDRIER DES VACANCES 2016 DES EMPLOYÉS(ES) DE LA MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC

Dépôt du calendrier des vacances 2016 par la direction générale.

18. CORPORATION UNIVERSITAIRE (ABONNEMENT)

(Rés. 2016-0165)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le renouvellement de la cotisation annuelle au montant de 150.00\$ auprès Corporation des Services Universitaires secteur Ouest Côte-Nord.

19. TRAVAUX SUR LE QUAI (LAMPADAIRE)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0166)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la réparation des lampadaires sur le quai pour un montant de 1825.00 plus taxe. Qu'une validation soit effectuée auprès de deux soumissionnaires.

20. ENTREPÔT (INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a procédé à une soumission auprès de deux entreprises pour l'installation d'un système de caméra à son bâtiment (entrepôt municipale)

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé des soumissions :

PAGEX : 3907.24\$ plus taxe

Mario Duchesne, électricité : 4895.00\$ plus taxe

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0167)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la plus basse des soumissions conformes au montant de 3907.24\$ plus taxe de la compagnie Pagex. Que le tout soit payé à même le surplus non affecté 2015.

21. BÂTIMENT (STATIONNEMENT DE L'ÉGISE)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0168)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise une dépense de moins 2 200.00\$ pour la construction d'un bâtiment d'accueil pour le stationnement public de la Fabrique Ste-Croix (gestion municipale). Que le tout soit payé à même le fond parc et espace vert.

22. LOCATION DE MACHINERIE (RÉTROCAVEUSE)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0169)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la location d'une rétrocaveuse auprès de la compagnie Location Hewitt Inc au montant de 3100.00\$ plus taxe par mois plus le transport 900.00\$ plus taxe. Que le tout soit payé à même le budget d'opération (location de machinerie).

23. VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXE (NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0170)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate la directrice générale, Madame Marie-Claude Guérin afin de représenter la municipalité lors de la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes le 9 juin prochain à la MRC de la Haute Côte Nord.

24. RÈGLEMENT 253-34 MODIFIANT LE ZONAGE ET L'AJOUT D'UNE CLASSE DANS LA ZONE 59-H (DEUXIÈME LECTURE)

**RÈGLEMENT NO 253-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253
RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS
POUR AJOUTER UNE CLASSE D'USAGES À LA ZONE 59-H
(GÎTE) AINSI QUE LE CONTINGENTENT DE L'USAGE**

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'UN avis de motion à été régulièrement donné le 14^{ième} jour de mars 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac désire modifier ses règlements afin de permettre l'opération de gîtes dans la zone 59-H;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac désire faire suite à la demande d'un citoyen;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0171)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. La grille de spécification est modifiée par l'ajout de la norme spéciale « gîte » dans la zone 59-H.

ARTICLE 3. La grille de spécification est modifiée pour ajouter un contingentement de l'usage gîte à la zone 59-H de l'ordre de 5 unités maximales.

ARTICLE 4. Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ EN 2^E PROJET À TADOUSSAC, CE 9^{IÈME} JOUR DE MAI 2016

Hugues Tremblay, maire

Marie-Claude Guérin, directrice générale

AVIS DE MOTION LE 14 MARS 2016

ADOPTÉ EN 1^{ÈRE} LECTURE LE 11 AVRIL 2016

CONSULTATION PUBLIQUE LE 27 AVRIL 2016

**25. MANDAT D'ARPENTAGE (RUE MORIN ET UNE PARTIE DE
LA RUE DES PIONNIERS)**

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

(Rés. 2016-0172)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate l'arpenteur Jean Roy au montant de 3255.00\$ afin de réaliser des travaux d'arpentage pour la rue Morin ainsi

que pour la partie de la rue des Pionniers comprise entre la route 138 et la rue des Jésuites. Que le tout soit payé à même le surplus non affecté 2015.

26. PROJET FOND DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (DESTINATION TADOUSSAC)

(Rés. 2016-0173)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE M. Claude Brassard, directeur du Tourisme, de la culture et du patrimoine, soit mandaté à déposer une demande d'aide financière relative au projet Destination Tadoussac dans le cadre de la Politique de soutien de projets structurants du programme du Fonds de développement des territoires.

27. RDV 2017, COURSE DES GRANDS VOILIERS

(Rés. 2016-0174)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac s'engage à accueillir des voiliers dans le cadre de l'événement Rendez-vous 2017, du 14 au 16 juillet 2017 et d'en assurer son organisation locale en :

- Promouvoir le recrutement d'apprentis matelots;
- Faire la mise en marché de l'événement;
- Assurer le service de sécurité à quai;
- Obtenir une autorisation du propriétaire des installations portuaires;
- Organiser des couloirs d'attente pour les visiteurs;
- Organiser d'activités d'animation ou toutes autres activités jugées pertinentes par votre ville;
- Mettre sur pied une équipe de bénévoles agissant à titre d'agent de liaison entre les voiliers et vos services à terre;

De plus, elle mandate monsieur Claude Brassard, directeur du Tourisme, de la culture et du patrimoine, d'être la personne ressource auprès de l'organisation au national.

28. MAISON DU TOURISME, RESSOURCES HUMAINES (ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR)

(Rés. 2016-0175)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs à la signature de l'entente entre la municipalité de Sacré-Cœur et Tadoussac en ce qui concerne une ressource humaine à la maison du tourisme saison 2016

29. STATIONNEMENT RUE COUPE DE L'ISLET, TADOUSSAC

(Rés. 2016-0176)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac que la municipalité de Tadoussac autorise la modification du stationnement dans la rue Coupe de l'Islet en procédant

à l'enlèvement de deux espaces de stationnement localisés au début cette rue pour ainsi assurer la sécurité des usagers et l'accès au véhicule d'urgence dans le secteur.

30. CCU

A) 115, RUE DE LA COUPE-DE-L'ISLET(TERRASSE ET CHEMINÉE)

Demande pour le retrait de la cheminée donnant sur le côté droite du bâtiment. Le tout sera refermé et fini comme le reste du bâtiment. De plus, demande d'implantation d'une plateforme en bois sur le côté droit de la terrasse de dimensions 16 pieds par 5 pieds et 6 pouces de hauteur.

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0177)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

B) 221, RUE DES PIONNIERS (ENSEIGNE)

Demande pour installer deux enseignes, soit une en façade du bâtiment principal et une sur le socle situé en façade. L'enseigne sur socle aura des dimensions de 45 pouces par 45 pouces tandis que celle qui sera suspendue en avant de la porte d'entrée, sous le toit, aura des dimensions de 120 pouces par 8 pouces et possédera un demi-rond de 20 pouces. Les enseignes auront un fond en bois et les lettres seront sculptées en SignFoam. Les couleurs s'intégreront avec celles du bâtiment (Rouge-Bleu)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2016-0178)

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

Madame Myriam Therrien dénonce un conflit d'intérêt et se retire du vote.

C) 180, RUE BORD-DE-L'EAU (BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE)

Demande pour implanter un bâtiment complémentaire servant à la gestion du stationnement municipal situé sur le terrain de l'église. Le bâtiment aura des dimensions de 5 pieds par 5 pieds et 8 pieds de hauteur. Le revêtement extérieur sera en bardeaux de cèdre tandis que la toiture, de pente deux versants, sera en tôle. Les fenêtres seront carrelées, en PVC et présentes sur trois côtés tandis qu'une porte sera posée à l'arrière du bâtiment. Le bardeau de cèdre sera de couleur naturelle tandis que la toiture sera grise ou rouge et les cadrages seront rouges ou blancs.

Le CCU recommande que les cadrages soient de couleur blanche et le toit rouge. Une ornementation soit insérée sous la pente de la toiture pour faire une continuité avec le cadrage du bâtiment. La porte doit s'harmoniser avec les fenêtres du bâtiment.

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2016-0179)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la demande tel que recommandé par le CCU.

31. CORRESPONDANCES

A) DÉPÔT DE LA LETTRE CASSE-CROÛTE LE CONNAISSEUR

Lecture de la lettre du casse-croûte Le Connaisseur.
Madame Nathalie Lessard explique son dossier.

B) FONDATION COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

C) GALA MÉRITAS 2016, POLYVALENTE DES BERGES

(Rés. 2016-0180)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte de contribuer financièrement pour le gala des méritas 2016 pour un montant de 50\$.

D) ASSOCIATION DU DIABÈTE HAUTE-CÔTE-NORD

(Rés. 2016-0181)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte de contribuer financièrement pour l'association du diabète de la Haute-Côte-Nord pour un montant de 50\$.

32. QUESTIONS DU PUBLIC

A) Discussions : sur le règlement des chats.

B) Discussion sur le changement de date pour le Festival de la chanson.

C) Discussion pour la modification du règlement 253-54 pour ajouter des unités de chambres (Gîte) dans la Zone 59-H.

33. DIVERS

A) GUY THERRIEN

B) COMPTES À PAYER

(Rés. 2016-0182)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les comptes à payer soient approuvés pour les chèques numéros 9784 à 9847.

34. CLÔTURE DE LA RÉUNION

(Rés. 2016-0183)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la

réunion soit levée à 21H10.

Hugues Tremblay,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.